

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL351

présenté par
Mme Faucillon, Mme K/Bidi et M. Rimane

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 156, insérer l'alinéa suivant :

« Le plan de transformation numérique devra s'accompagner du déploiement d'une offre supplémentaire. La relation dématérialisée viendra ainsi non pas remplacer, mais compléter et renforcer d'autres modalités possibles de relations à l'administration. La procédure dématérialisée devra devenir une alternative aux autres modes de communication, au libre choix de l'utilisateur, et non un carcan imposé à tous. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une préconisation de la Défenseure des droits formulée dans son rapport de 2022 sur la dématérialisation des services publics.